



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CRAVANT LES COTEAUX

Séance du 2 MARS 2026

Délibération n°2026-007

Date de la convocation :
16/02/2026

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

L'an deux mil vingt-six, le deux MARS

Les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance à 18h30 à la mairie de Cravant-les-Coteaux, sous la présidence de Mr BAUDRY, Maire.

Etaient présents : MM Christophe BAUDRY – Michel BRIAND- Alain RAGUENEAU- Philippe PION- Pascal VILLEMAINE- Guy FOUSSARD- Dominique ORION- Matthieu POURLOL- Dominique BOUCHER- Bruno BASILE – Mmes Emilie LASSIER- Sandrine GASNIER

Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs : Pierre ALLIET à Alain RAGUENEAU- Mélanie GILLOIRE à Dominique ORION

Etait absent : /

Est désigné secrétaire de séance : Mr Pascal VILLEMAINE

VIREMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CCAS

Mr le Maire informe les membres de l'Assemblée de la nécessité pour équilibrer le budget CCAS de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il détaille le montant de la subvention nécessaire :

Subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget CCAS : 4 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget CCAS de 4 500€ pour l'exercice 2026

Rendu exécutoire par :
dépôt en Préfecture de TOURS le : 06/03/2026
Notification ou publication le 06/03/2026

Le secrétaire de séance
Pascal VILLEMAINE

Pour extrait conforme
Fait en mairie de CRAVANT LES COTEAUX, le 06/03/2026
Le Maire
Christophe BAUDRY

